

CNP Assurances renforce sa politique de vote afin de mieux encadrer les rachats d'actions et publie ses votes sur les résolutions à caractère environnemental pour la 2^{ème} année consécutive

En tant qu'investisseur responsable détenteur d'un portefeuille en actions de 15 Md€¹, CNP Assurances met en œuvre une politique active de vote dans les assemblées générales des entreprises cotées dont elle est actionnaire. Conformément à la directive droits des actionnaires et à l'article 29 de la loi énergie climat, CNP Assurances publie aujourd'hui sa politique d'engagement actionnarial 2024 et le compte-rendu de sa politique d'engagement actionnarial 2023.

Vincent Damas

Directeur RSE du groupe CNP Assurances



« CNP Assurances est l'un des rares assureurs à rendre public ses votes sur toutes les résolutions Say on Climate ainsi que ses critères d'analyse des plans de transition climatique des entreprises.

CNP Assurances a eu à se positionner en 2023 sur 6 résolutions Say on Climate soumises au vote des actionnaires. Après examen au cas par cas au regard des critères définis dans sa politique de vote, CNP Assurances a décidé d'en approuver 4 et de s'opposer à 2 d'entre elles.

Nous poursuivrons en 2024 le dialogue actionnarial avec ces 2 entreprises afin de les inciter à adopter une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C et à se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles. Nous sommes confiants dans leur capacité à terme à adopter des politiques plus ambitieuses en ligne avec nos attentes. »

¹ Valeur de marché des actions détenues en direct par CNP Assurances à fin 2023.

CNP Assurances renforce sa politique de vote afin de mieux encadrer les rachats d'actions

En tant qu'investisseur responsable et actionnaire actif, CNP Assurances cherche à promouvoir les bonnes pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance, avec la conviction qu'elles sont déterminantes pour la croissance durable des entreprises, la création de valeur à long terme et le bénéfice de toutes les parties prenantes.

En ce sens, CNP Assurances fait évoluer sa politique de vote afin de mieux encadrer les rachats d'actions dont les volumes ont fortement augmenté ces dernières années.

Les opérations de rachat d'actions peuvent être utilisées pour améliorer la liquidité du titre ou mettre en œuvre un plan d'actionnariat salariés sans diluer les actionnaires existants. Pour autant, les fondements et impacts des autorisations proposées à l'assemblée générale doivent être expliqués et justifiés.

Concernant les opérations de rachat d'actions, CNP Assurances attend de l'entreprise une description *ex ante* des objectifs poursuivis et des enveloppes financières consacrées à chacun de ces objectifs (animation de la liquidité du titre, plan d'actionnariat salariés, rémunération des dirigeants sous forme d'actions de performance, annulation des actions, etc) ainsi qu'un bilan *ex post* du nombre d'actions rachetées dans l'année en lien avec chacun de ces objectifs.

La politique de rachat d'actions ne doit pas générer de risque d'endettement ou de sous-investissement. CNP Assurances est vigilante aux rachats d'actions trop élevés compte tenu du besoin d'investissement de l'entreprise pour assurer sa pérennité et/ou sa transition environnementale.

Par ailleurs, la politique de rachat d'actions doit refléter un équilibre de la rémunération de toutes les parties prenantes. En ce sens, CNP Assurances s'oppose à des rachats d'actions trop élevés lorsque l'entreprise met en œuvre un plan de restructuration ou des accords collectifs conduisant à une réduction significative des effectifs et/ou des rémunérations, privilégiant une vision financière à court-terme au détriment des autres parties prenantes (collaborateurs, communautés locales).

CNP Assurances publie ses votes sur les résolutions à caractère environnemental pour la deuxième année consécutive

CNP Assurances est favorable à l'introduction d'un vote régulier sur la stratégie environnementale des entreprises et les objectifs associés, ainsi que sur un rapport détaillant la mise en œuvre de cette stratégie. CNP Assurances encourage particulièrement les entreprises ayant une activité fortement émettrice de gaz à effet de serre (GES) à soumettre ces résolutions au vote des actionnaires.

Dans un souci de transparence vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes (assurés, entreprises, pouvoirs publics, société civile), CNP Assurances s'est engagée depuis 2 ans à rendre public ses votes sur ces résolutions environnementales.

En 2023, CNP Assurances s'est positionnée au cas par cas sur 6 résolutions *Say on Climate* soumises par le conseil d'administration au vote des actionnaires. En prenant en compte la rigueur, la complétude et la transparence du plan de transition climatique, CNP Assurances a décidé d'approuver 4 *Say on Climate* (Schneider Electric, Klépierre, Icade, EDP) et de s'opposer à 2 d'entre elles (Amundi, TotalEnergies).

Par ailleurs, CNP Assurances a eu à se positionner en 2023 sur 2 résolutions externes à caractère environnemental soumises au vote des actionnaires : l'une encourageant TotalEnergies à fixer des objectifs de réduction des émissions de GES sur le scope 3 compatible avec l'Accord de Paris, et l'autre proposant une modification des statuts d'Engie afin de permettre à la direction d'organiser régulièrement un vote consultatif sur la stratégie climatique et sa mise en œuvre. Après examen au cas par cas sur la base des critères définis dans sa politique de vote, CNP Assurances a décidé d'approuver les 2 résolutions externes.



Les éléments plus détaillés sont disponibles dans les documents suivants :

[Télécharger la Politique d'engagement actionnarial 2024](#)

[Télécharger le Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial 2023](#)

À propos de CNP Assurances

Présent dans 19 pays dans le monde, le groupe CNP Assurances est un acteur de référence de l'assurance avec plus de 7000 collaborateurs et un résultat net 1 550 M€ en 2023 (en IFRS 17). Filiale de La Banque Postale, CNP Assurances est membre du grand pôle financier public. En France, CNP Assurances est N° 1 de l'assurance emprunteur immobilier, N° 2 de l'assurance vie*, et a intégré, en 2023, les activités d'assurance de biens de La Banque Postale ce qui en fait un assureur complet de biens et de personnes.

Il est le 5e assureur en Europe, notamment en Italie. Au Brésil, 2e marché du Groupe après la France, il est 3e assureur en épargne/retraite et en assurance emprunteur. Avec son modèle multi partenarial, ses solutions sont distribuées dans le cadre de partenariats stratégiques de long terme, ou en modèle « ouvert ». Au total, plus de 36 millions de personnes dans le monde sont assurées par CNP Assurances en prévoyance/protection et 14 millions en épargne/retraite. Assureur et investisseur responsable (400 Md€ investis dans tous les secteurs de l'économie) CNP Assurances agit pour une société inclusive et durable, en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.

*Données clés 2022 de France Assureurs.

Contacts

Florence de Montmarin 01 42 18 46 51
Tamara Bernard 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Suivez-nous sur :    

